LES CAUSES DE LA GUERRE DE VENDÉE

La guerre de Vendée est l'expression utilisée par les révolutionnaires locaux et nationaux pour désigner les insurrections rurales de mars 1793 et plus particulièrement la défaite d'une armée de ligne face à des milliers de paysans armés, à Saint-Vincent-Sterlanges dans le département de la Vendée. Et ce, même si les rébellions les plus déterminées ont eu lieu en Loire-Inférieure (Loire-Atlantique aujourd'hui) ou en Maine-et-Loire.
Le territoire de la guerre de Vendée ne correspond donc pas, du point de vue de ses limites, à la Vendée départementale. En effet il déborde sur les départements voisins au nord et à l'ouest. Par contre, le sud, la plaine et la côte en sont exclues (Fontenay-le-Comte, les Sables d'Olonne...).

DES CHANGEMENTS MAL REÇUS PAR LA POPULATION RURALE

Les causes de ce soulèvement sont multiples et plus ou moins profondes. Les changements apportés par la Révolution, affectant la vie quotidienne, sont mal reçus par les populations rurales. La bourgeoisie citadine est la principale bénéficiaire de la vente des biens du clergé et de la création de nouvelles fonctions administratives (création des départements en 1790).
L'espoir d'un monde meilleur, exprimé dans la rédaction des cahiers de doléances* avant la Révolution, notamment la baisse des impôts, est déchu. Loin d'être abaissés, ils augmentent pendant la Révolution pour renflouer les caisses de l'Etat désespérément vides.

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Les biens du clergé deviennent des biens nationaux. Les curés, privés de revenus, vont devenir des fonctionnaires de l'Etat, soumis à celui-ci par le serment à la Constitution civile du clergé. Ce dernier, mis en place le 12 juillet 1790, exige des prêtres, entre autres, « d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi ». Le Pape s'y oppose ouvertement.
En Vendée, 75 % des prêtres refusent ce serment et deviennent réfractaires, entrant pour la plupart dans la clandestinité. Les révolutionnaires vont petit à petit mettre en place une politique répressive, favorisant le clergé jureur* et persécutant les prêtres non-jureurs* soutenus par leurs paroissiens.

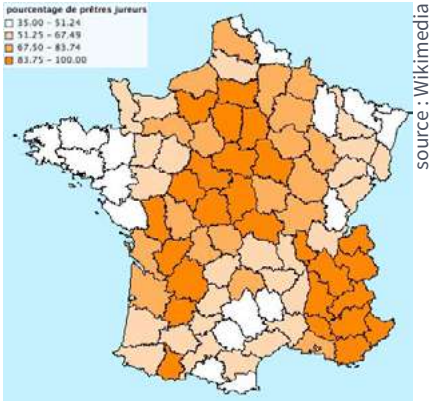

source : Wikimedia
Carte des prêtres assermentés en France en 1791

LA LEVÉE* EN MASSE DE 300 000 HOMMES

En mars 1793, la levée* en masse de 300 000 nouveaux soldats, tirés au sort parmi les célibataires, ou les veufs sans enfants, de 18 à 40 ans de chaque commune, fournit l'occasion d'exprimer cette opposition au pouvoir en place. Cette levée*, décrétée par la Convention*, est rendue nécessaire par la guerre entre la France révolutionnaire et les grandes puissances européennes. Aux yeux des paysans, elle rappelle l'injuste milice, supprimée le 4 mars 1790 qui épargne ceux qui assurent une fonction politique ou administrative, c'est-à-dire essentiellement la bourgeoisie.
Les paysans vendéens refusent de s'y soumettre et des émeutes éclatent, notamment à Saint-Florent-le Vieil. La guerre de Vendée commence.

LA VENDÉE MILITAIRE

CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS

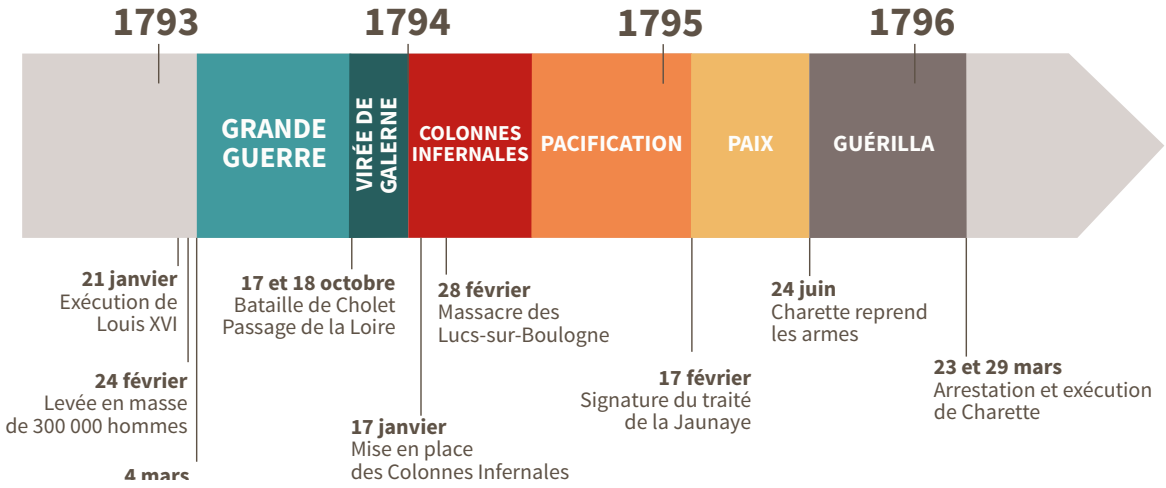

LE DÉROULEMENT DE LA GUERRE

LA GRANDE GUERRE : MARS - OCTOBRE 1793

Début mars 1793, c'est en Anjou que commencent les premiers troubles. Le 19 mars, une armée de métier dirigée par le général républicain Marcé est battue par les paysans vendéens près de Saint-Vincent-Sterlanges en Vendée.
Rapidement, les paysans vendéens contraignent des officiers de carrière, principalement des nobles souvent expérimentés dans l'art de la guerre, à se mettre à leur tête. De nombreuses villes sont prises (Chemillé, Thouars, Fontenay-le-Comte, Saumur). La Convention prend peur.
En mai, les chefs des différentes armées d'Anjou, du Centre et du Poitou se réunissent en conseil et élisent le 12 juin un premier généralissime* : Jacques Cathelineau. Le 29 juin, la prise de Nantes échoue et Cathelineau y est mortellement blessé. Le 1er août, la Convention décide de la destruction totale de la Vendée. Les Vendéens sont battus devant Luçon mais mettent en déroute la célèbre armée de Mayence* à Torfou le 19 septembre 1793.
Les armées républicaines, réunies sous le commandement de L'Echelle, encerclent les Vendéens à Cholet, le 17 octobre. Après une bataille acharnée, les Républicains battent les Vendéens. Trois chefs vendéens, Bonchamps, Lescure et D'Elbée, sont grièvement blessés. Le 18 octobre, Bonchamps, avant de mourir, fait grâce à 5000 prisonniers républicains.

LA VIRÉE DE GALERNE : 18 OCTOBRE - 23 DÉCEMBRE 1793

Le lendemain de la défaite, une grande masse de Vendéens, environ 80 000 personnes, femmes et enfants compris, passent la Loire à Saint Florent-le-Vieil. Le peuple vendéen, errant sans objectifs précis, sinon d'un éventuel secours en armes venant d'Angleterre et d'une jonction avec les combattants chouans de Bretagne et du Maine, marche jusqu'à Granville, en Normandie, qu'il ne parvient pas à prendre. C'est alors le retour vers la Loire, l'échec devant Angers, le massacre de 15 000 d'entre eux au Mans, l'extermination des survivants, femmes et enfants compris, le 23 décembre dans les marais de Savenay à côté de Nantes. Seulement 5000 personnes reviendront en Vendée.

UNE PÉRIODE DE RÉPRESSION : NOVEMBRE 1793 - MAI 1794

A la fin de l'année 1793, Robespierre et le Comité de salut public mettent en place une politique de répression, la Terreur. A Nantes et en Vendée, cela se traduit par les noyades de Nantes et les colonnes infernales. Dès novembre 1793, sous l'impulsion de Carrier, représentant en mission, ont commencé les noyades de Nantes qui se poursuivent jusqu'à la fin janvier 1794 et font 4 000 à 5 000 victimes. Le 12 janvier, après présentation de son plan à la Convention, Turreau, général de l'armée républicaine, met en marche 12 colonnes incendiaires chargées d'anéantir la Vendée. De nombreux massacres de population (y compris dans des communes où la majorité des habitants sont républicains) seront également accomplis. Les Lucs et ses 564 victimes recensées resteront dans les mémoires comme le lieu emblématique de ces massacres.
Le 13 mai, Turreau destitué, perd son commandement. Cette politique de répression entraîne la reprise des armes par de nombreux Vendéens.

LA PACIFICATION ET LA PAIX : JUIN 1794 - JUIN 1795

Le 27 juillet 1794 marque la chute de Robespierre. La Convention thermidorienne installée au pouvoir est plus modérée. Le 4 décembre, une amnistie est décrétée pour les survivants qui acceptent de déposer les armes.
Le 17 février 1795, Charette obtient de sérieuses garanties et accepte de signer la paix à la Jaunaye. Mais les promesses (liberté de culte pour les prêtres réfractaires, gel des impôts et de la conscription pendant plusieurs années, soldats vendéens chargés du maintien de l'ordre dans la région…) n'ayant pas été tenues et sous la pression de royalistes émigrés, le chef vendéen reprend les armes.

LA GUÉRILLA : DE JUIN 1795 À MARS 1796

Le 25 février 1796, Stofflet est fusillé. D'abord maître du terrain, Charette, dernier chef vendéen, succombe bientôt sous le nombre des troupes lancées à sa poursuite. Il est pris le 23 mars dans le bois de la Chabotterie. Le 29 mars, il est fusillé à Nantes. La guerre de Vendée s'achève.

ZOOM SUR... LE MASSACRE DES LUCS

Les Lucs regroupaient deux paroisses : le Grand-Luc où officiait le curé Barbedette (église Saint-Pierre-du-Luc) et le Petit-Luc où officiait le curé Voyneau (église Notre-Dame du Petit-Luc). Le Grand-Luc regroupait environ 2 000 habitants et le Petit-Luc une centaine de personnes.

© Wikimedia
Vitrail de la chapelle du petit-Luc

Le 28 février 1794, la colonne de Cordelier* se dirige, en suivant les rives de la Boulogne, vers le village du Grand-Luc à la recherche de Charette. Sur leur passage, les troupes incendient les métairies et tuent les habitants. Arrivé à la Vivantière (4 km au sud du Grand-Luc), le combat s'engage. Charette gagne la bataille et poursuit quelques vaincus vers Legé. Le reste de la colonne de Cordelier* se dirige alors vers Le Petit-Luc.

Les Républicains, une fois entrés dans le village, rencontrent le curé Voyneau qui leur demande d'épargner ses paroissiens. Les Bleus le massacrent, puis poursuivent leur chemin jusqu'à la chapelle du Petit-Luc où une partie de la population, principalement des vieillards, des femmes, des enfants, s'est réfugiée. La quasi-absence d'hommes adultes persuade les Républicains que ces derniers ont participé aux combats sous les ordres de Charette. Ils chargent les canons et massacrent toutes les personnes restées à l'extérieur de l'église. Les portes sont ensuite fermées, emprisonnant les civils. Le soir des massacres, le 28 février 1794, l'église Notre-Dame du Petit-Luc aurait été détruite au canon. 564 personnes, dont 109 enfants de moins de 7 ans, ont été tuées dans les deux paroisses. Le soir, un soldat républicain nommé Chapelain écrit dans son journal : *« Aujourd'hui journée fatigante, mais fructueuse. Pas de résistance. Nous avons pu décalotter, à peu de frais, toute une nichée de calotins qui brandissaient leurs insignes du fanatisme »*.

C'est le curé Barbedette qui au lendemain des massacres compilera les noms, âges et lieux de résidence des personnes décédées dans son « martyrologe », découvert vers 1874 par l'abbé Jean Bart, alors curé des Lucs-sur-Boulogne.

ZOOM SUR... L'ARRESTATION DU GÉNÉRAL CHARETTE

Le logis de la Chabotterie est lié au souvenir emblématique de l'armée catholique et royale : le général Charette. C'est à proximité immédiate du logis qu'il livre ses ultimes combats et qu'il est fait prisonnier.

© Wikimedia
Croix de Charette

Vers 1792, la Chabotterie devient un bien national* suite à l'émigration de la famille de Goué. Mais le logis n'est pas vendu, car les femmes sont restées et elles ont trouvé un arrangement en louant le logis à l'Etat.
En mars 1796, le logis est occupé par les troupes républicaines du général Travot*.

Le 23 mars au matin, Charette est à la ferme de la Pellerinière où il a passé la nuit. Lâché par le Comte d'Artois, poursuivi par les troupes de Hoche, abandonné par ses troupes décimées peu de temps avant lors du combat de la Chabotterie (21 février 1796), Charette est traqué par quatre colonnes républicaines. Il prend la fuite, accompagné par les 35 derniers survivants de son armée. S'engagent alors des poursuites à travers les bois et les champs en direction de Saint-Sulpice. C'est dans le bois de la Chabotterie que Charette et sa troupe donnent leur ultime combat. Blessé à deux reprises, Charette s'effondre. Il est pris à 12h30 par le général Travot*. Transporté à la Chabotterie, il est amené dans la cuisine où il est étendu sur la table de chêne encore présente aujourd'hui. C'est là qu'on va lui donner des soins pour qu'il soit en état d'être interrogé avant son exécution. En fin d'après-midi, il quitte le logis pour être amené, par étapes, à Nantes où il est fusillé le 29 mars 1796.

Aujourd'hui, une croix dite de Charette dans le bois derrière le logis, marque l'emplacement de cet événement. Elle a été érigée le 6 août 1911, à l'initiative de la famille de Goué, propriétaire du logis. Elle évoque non seulement le lieu d'arrestation du dernier chef vendéen, mais aussi symboliquement le souvenir de la cause vendéenne.

LEXIQUE

A

Armée de Mayence
Armée de la République qui a combattu aux frontières de la France, pendant la Révolution.

Bien national
Bien immobilier confisqué au clergé et aux nobles immigrés. Il sera vendu pour rembourser les emprunts de l'Etat.

B

C

Cahiers de doléances
Documents recensant les requêtes et les plaintes. Ils sont rédigés par les 3 ordres pour préparer les Etats généraux.

Chouans
Insurgés royalistes de Bretagne et du Maine.

Convention thermidorienne
Nom donné à la troisième période de l'histoire de la Convention nationale (du 27 juillet 1794 au 26 octobre 1795).

Cordelier (1767-1845)
Général de la 5e division dans l'armée de l'Ouest.
Il forme la 9e colonne incendiaire, sous le commandement de Turreau, de janvier à mars 1794.

Généralissime
Général des armées et des autres généraux.

G

J

Jureur
Prêtre qui a prêté serment à la Constitution civile du clergé.

Levée en masse
Mobilisation d'hommes célibataires ou les veufs sans enfant, entre 18 et 40 ans, choisis par tirage au sort pour partir à la guerre.

L

P

Prêtres réfractaires
Prêtres qui ont refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé.

Travot (1767 – 1836)
Général républicain qui s'est illustré en capturant le dernier chef vendéen, Charette.

T

BIBLIOGRAPHIE

Documents Enseignants

GERARD, Alain. La Guerre de Vendée. Collection les Indispensables, 2006.

MARTIN, Jean-Clément. Blancs et bleus dans la Vendée déchirée. Gallimard (Découvertes), 2001.

MARTIN, Jean-Clément. La guerre de Vendée en 30 questions. Geste Editions, 1996.

MARTIN, Jean-Clément ; LARDIERE, Xavier. Le massacre des Lucs. Geste Éditions, 1992.

ROUCHETTE, Thérèse. Charette. Centre Vendéen de recherches historiques, 2007.

TULLARD, Jean. Guide historique des guerres de Vendée. Editions Pays et Terroirs, 1993.

Sites Internet

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. Archives Départementales de la Vendée : Bibliographie, Guerre de vendée : http://recherche-archives.vendee.fr/archives/fonds/FRAD085_Gallica/view:all

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. Historial de la Vendée : changez d'avis sur les musées : http://historial.vendee.fr/

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. Le Logis de la Chabotterie : http://chabotterie.vendee.fr/

CENTRE VENDÉEN DE RECHERCHES HISTORIQUES : http://www.histoire-vendee.com

HISTOIRE PAR L'IMAGE : https://www.histoire-image.org/etudes/guerre-vendee